

ARRÊTÉ PORTANT REPRISE DE CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON **AG N° 2025-25**

Le Maire de la Ville de Saint-Jory,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-17 et suivants et R2223-13 et suivants,
-Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, les 19 avril 2022 et 10 novembre 2025 constatant l'état d'abandon des 25 concessions annexées,
-Vu la délibération n°2025-116 en date du 16 décembre 2025, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la reprise de 25 concessions, en état d'abandon au cimetière du Centre,
Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du Cimetière du Centre, situé Place de la République 31790 SAINT-JORY

ARRÊTE

Article 1 : Les concessions, dont la liste est annexée, situées dans le cimetière du Centre, Place de la République 31790 SAINT-JORY, et dont l'état d'abandon a été régulièrement considéré et publié, sont reprises par la commune. La liste sera affichée à la porte de la mairie.

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions qui n'auront pas été repris par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris à leur réinhumation dans l'ossuaire communal, conformément aux prescriptions de l'article R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : Les noms des personnes exhumées des concessions reprises et inhumées dans l'ossuaire seront consignés sur un registre dédié.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont les reprises sont prononcées pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

À Saint-Jory, le 29 décembre 2025,



**LISTE DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE DU CENTRE DE SAINT-JORY EN L'ÉTAT
D'ABANDON**
CAMPAGNE 2022-2025
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025
Délibération n°2025-116
Arrêté AG n°2025-25 du 29 décembre 2025

NUMÉRO	DÉFUNTS INHUMÉS À L'INTÉRIEUR	STATUT	EMPLACEMENT
1	RUILHE	PERPÉTUITÉ	85
2	M. BOUTIQ Pierre	PERPÉTUITÉ	86
3	?	PERPÉTUITÉ	88
4	M. GUERGUI Pascal	PERPÉTUITÉ	91
5	Mme ROUQUETTE Françoise	PERPÉTUITÉ	92
6	?	PERPÉTUITÉ	102
7	?	PERPÉTUITÉ	105
8	Mme REULET Marie	PERPÉTUITÉ	111
9	?	PERPÉTUITÉ	113
10	DARDENNE	PERPÉTUITÉ	115
11	M. ROUMIEU Jean Henri	PERPÉTUITÉ	117
12	Mme MOUDENC Anne M. MOUDENC Pierre M. MOUDENC Jean	PERPÉTUITÉ	121
13	SUQUET SUQUET M. SUQUET Jean	PERPÉTUITÉ	123
14	Mme BOUE Marie née PORTARIEU M. BRUZAC Marc	PERPÉTUITÉ	124
15	M. MAURICE David	PERPÉTUITÉ	126
16	CELEBRIN M. GARRAT René	PERPÉTUITÉ	128
17	MOUDENC	PERPÉTUITÉ	131
18	?	PERPÉTUITÉ	133

NUMÉRO	DÉFUNTS INHUMÉS À L'INTÉRIEUR	STATUT	EMPLACEMENT
19	Mme AGASSAT René	PERPÉTUITÉ	134
20	Mme CONTRASTY Claire, née MARQUES,	PERPÉTUITÉ	136
21	M. MACNANAC	PERPÉTUITÉ	137
22	M. BOUE Guillaume Mme BOUE Marguerite née DIEUZEDE	PERPÉTUITÉ	138
23	Mme BERARD Georgette	PERPÉTUITÉ	140
24	?	PERPÉTUITÉ	141
25	Mme MOUYNET Pétronille née BORDES	PERPÉTUITÉ	143